



## **AVENANT EN AUGMENTATION N°3**

### **AU MARCHÉ N°2012-08**

#### **Acquisition d'un logiciel de gestion des flux logistiques pour le SDIS du Tarn**

Entre :

Le service départemental d'incendie et de secours du Tarn (S.D.I.S.), sis 15 rue de Jautzou – 81012 ALBI CEDEX 9, représenté par M. Michel BENOIT, président du conseil d'administration du SDIS et représentant du pouvoir adjudicateur, d'une part ;

et

La société KIMOCE – Burolines Partner - 2 bis, rue Marcel Doret – 31700 BLAGNAC, représentée par M. Patrick HETT, président directeur général, d'autre part ;

#### Il a été convenu ce qui suit :

Le marché n°2012-08 a été attribué et notifié à l'entreprise KIMOCE le 31 juillet 2012. Cette date valait commencement d'exécution du marché, pour une durée de 18 mois. Le délai d'exécution du marché s'achevait le 31 janvier 2014, cette date ayant été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014 par avenant.

L'acquisition du logiciel de gestion financière CIRIL par le SDIS en juillet 2013, induit une interface obligatoire, chiffrée à hauteur de 4.720,00 € HT, soit une augmentation de 4,85 % du montant initial du marché.

Cet avenant est assorti d'un délai d'exécution de 3 mois à compter de sa notification à l'entreprise KIMOCE.

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

A Albi, le

A....., le .....

Le Président du Conseil  
d'administration

Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

Michel BENOIT